



La Charte

..... En préambule

Cette charte est le fruit d'un travail collectif engagé au sein de l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire du Nord Pas de Calais

Elle constitue le point de référence collectivement accepté au moment de l'Assemblée constitutive de l'APES. La charte est complémentaire de l'appel pour le développement de l'économie solidaire. **Elle marque l'engagement des structures**, qui deviennent par la signature de la charte, membres du Collège B de l'APES.

Elle vise à inscrire l'engagement de chacune des structures signataires dans une démarche de progrès.

Cette charte est une convention entre l'Assemblée Permanente et chacune des structures signataires. L'engagement de la structure est déclaratif, mais le signataire s'engage à accepter le principe d'une évaluation, interne et externe.
Les formes et conditions de l'évaluation du respect des

principes et des engagements seront précisés et définis par les signataires.

La charte développe 4 thèmes concernant l'ensemble des structures, quelle que soit l'activité ou le statut.

La structure signataire doit ainsi s'engager sur chacun des 4 thèmes, et se positionner sur les différents sous-thèmes, en indiquant ceux qu'elle respecte aujourd'hui, et ceux sur lesquels elle s'engage à renforcer ses actions.

Les signataires la compléteront par une série d'indicateurs (dont les indicateurs minima à respecter), permettant de décliner pour chacun des thèmes des éléments d'appréciation du respect des principes énoncés.

La structure signataire

.....

Thème 1 Favoriser la création d'activités socialement utiles et la pérennité des emplois créés

| | Les critères déjà respectés par le signataire | Les engagements de progrès |
|---|---|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">Favoriser la production de biens, de services ou de savoirs bénéfiques à la collectivité, au développement de chacun et à l'environnement | | |
| <ul style="list-style-type: none">Viser à la pérennité des emplois créés | | |
| <ul style="list-style-type: none">Lutter contre les exclusions et les discriminations face à l'emploi et à l'activité, ou face à la culture... | | |
| <ul style="list-style-type: none">Organiser les montées en compétences et l'épanouissement de toutes les personnes impliquées dans l'activité | | |

Thème 2 Asseoir la primauté de la personne sur le profit

| | Les critères déjà respectés par le signataire | Les engagements de progrès |
|--|---|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">Favoriser la constitution et la préservation de patrimoines collectifs et répartir équitablement les résultats de la structure | | |
| <ul style="list-style-type: none">Satisfaire équitablement les intérêts respectifs de tous les acteurs concernés par les activités de la structure | | |
| <ul style="list-style-type: none">Développer les échanges équitables à tous les niveaux | | |

Thème 3 Favoriser des modes d'organisation démocratiques

| | Les critères déjà respectés par le signataire | Les engagements de progrès |
|---|---|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">Organiser l'implication des salariés et des bénévoles dans le fonctionnement de la structure | | |
| <ul style="list-style-type: none">Permettre à toutes les personnes impliquées par l'activité de participer à l'élaboration des objectifs | | |
| <ul style="list-style-type: none">Mettre en place les moyens d'une information transparente nécessaire à l'implication réelle des personnes concernées par l'action ou l'activité | | |

déclare et s'engage à :

Thème 4 Coopérer et s'impliquer sur un territoire

Les critères déjà respectés par le signataire

Les engagements de progrès

- Favoriser la coopération plutôt que la compétition
- Favoriser les synergies, le droit à l'initiative et la mutualisation des expériences...
- Prendre en compte les conséquences de l'activité sur le territoire

Evaluation des engagements

La structure signataire accepte par ailleurs le principe d'une (co)évaluation dans la transparence

Elle s'engage à :

- > Autoévaluer régulièrement (au moins annuellement) ses engagements de progrès
- > Accepter l'évaluation par l'APES, aidée éventuellement d'une structure indépendante
- > Réaliser et communiquer à l'APES un état annuel d'évaluation des activités de l'entreprise au regard des principes de la charte

Les structures signataires doivent au minimum pouvoir s'engager sur un indicateur sur chacun des 4 thèmes (cocher la case correspondante)



La structure :

Coordonnées complètes

Déclare souscrire à la Charte et désigne pour la représenter à l'APES (nom et fonction de la personne)

En cas de prise de responsabilité par la personne désignée au sein de l'APES (nom et fonction du suppléant)

La décision de souscrire à la Charte a été prise lors de (précisez la date et l'instance de décision)

Cachet, date et signature de la personne ayant autorité à engager la structure